

La prise en compte des travaux pénibles, insalubres, dangereux ou astreignants est au cœur de la mobilisation de certaines catégories, branches professionnelles

Eric Corbeaux

Il s'agit d'un point très sensible comme le montre l'engagement de certaines professions sur la reconnaissance du travail de nuit, par exemple.

C'est un point important car il touche une des inégalités majeures du texte gouvernemental, celle des écarts d'espérance de vie entre les salariés selon leurs catégories (ouvriers), de leurs conditions de travail (cancer de l'amiante) ou du refus de départ anticipé pour les métiers pénibles.

L'argumentation du pouvoir s'appuie sur l'augmentation de l'espérance de vie (plus de 80 ans depuis les années 2000) pour justifier le report de l'âge de départ à la retraite au-delà de 60 ans.

Mais, c'est une moyenne ! La différence d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier était de 6 ans.

Plus préoccupant encore, si l'on compare l'espérance de vie en bonne santé, les hommes de 50 ans cadres peuvent espérer vivre en bonne santé 23 ans contre 14 ans pour les ouvriers : 9 années de moins !

Et les inégalités se maintiennent, voire se développent après le départ à la retraite : tous les retraités ne peuvent continuer à jouer au tennis à la retraite par exemple.

Ce lien fort entre profession et état de santé a structuré tous les combats pour la reconnaissance et les moyens de la Médecine du Travail, la prévention ainsi que les acquis spécifiques pour des départs anticipés pour certaines professions.

Il est d'ailleurs important de souligner qu'une des premières attaques du gouvernement a été de supprimer le régime spécifique des infirmières hospitalières, en 2009.

L'actualité, avec les suicides à France-Télécom, rappelle avec gravité qu'en 2010 les conditions d'exploitation sont toujours aussi destructrices même si elles prennent de nouvelles formes : par exemple le stress, les pressions psychologiques, les répercussions de la précarité et du chômage.

Dans la théâtralisation du débat au Sénat, la majorité tentait d'accréditer l'idée qu'elle a bougé sur cette question !

FAUX !

Le projet avant son passage à l'Assemblée nationale était inacceptable en particulier parce qu'à la fois il ne prenait pas en compte la pénibilité du travail dans l'âge de départ à la retraite mais pire il l'assimilait à l'incapacité de travail !

Quel que soit le niveau (10 % ou 20 %), c'est extrêmement grave sur le plan de la santé des travailleurs pour laquelle il ne s'agit plus de prévenir mais de réparer de façon individualisée et restrictive.

Plus grave, par un amendement en fin de débat à l'Assemblée nationale, les députés UMP ont voté le vœu du MEDEF: la disparition de la Médecine du Travail avec sa perte d'indépendance vis-à-vis des employeurs.